Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503006-20251204-12_2025_07-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 05/12/2025
Et
Publication ou notification du : 05/12/2025

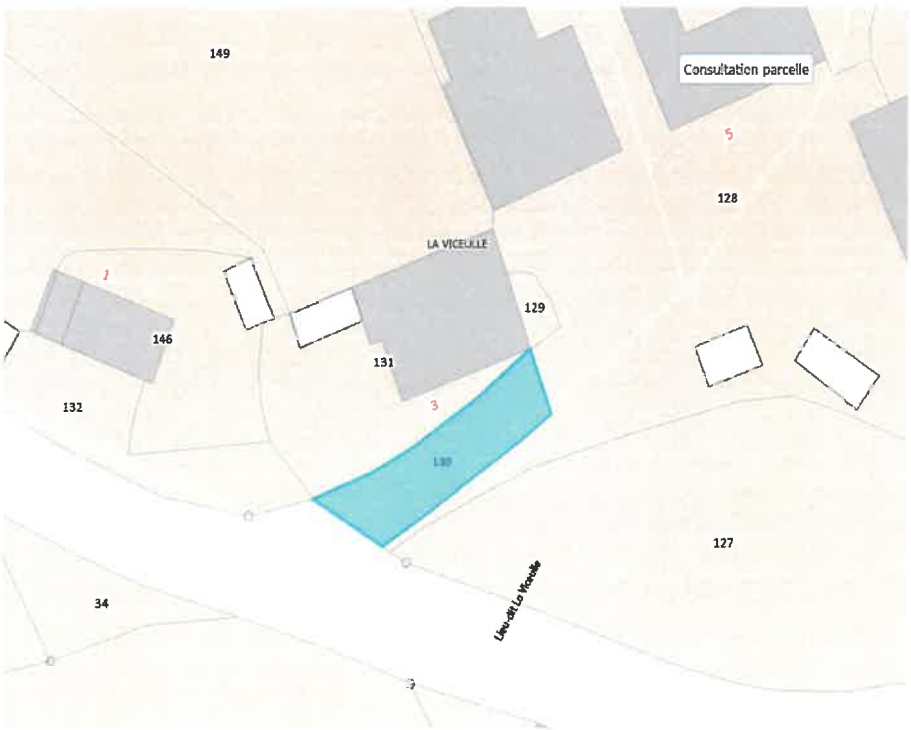
L'an 2025, le 1 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/11/2025.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, DROUYÉ Lucie, LEBLANC Morgane, PANNETIER Valérie, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, COUQ Yann, GALLON Victor, HÉNO Vincent, MOREL Henri

A été nommé(e) secrétaire : Mme PÉNIGUEL Sonia

12/2025-07 – Bornage la Viceulle parcelle YM n°130

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, pour des raisons de conflit de voisinage, il est nécessaire de procéder à la délimitation de la parcelle cadastrée section YM n°130, appartenant à la commune, située au lieu-dit La Viceulle.
Cette parcelle est contiguë aux propriétés de Monsieur TRAVERS Jean-Yves et Monsieur GADEBOIS Georges.



Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503006-20251204-12_2025_07-DE

Madame le Maire précise que des courriers ont été adressés le 12 septembre 2025 à Messieurs TRAVERS Jean-Yves et GADEBOIS Georges concernant la mise en œuvre d'un bornage de la parcelle, ainsi que la répartition des frais entre les parties.

Madame le Maire informe que les frais de bornage seront répartis équitablement entre les trois parties : la Commune, Monsieur TRAVERS Jean-Yves et Monsieur GADEBOIS Georges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Lancer la procédure de bornage de la parcelle YM n°130

- Répartir les frais de bornage équitablement entre les trois parties

- Donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/12/2025
Le Maire
Élisabeth BRUN



Secrétaire de séance
Mme PÉNIGUEL Sonia

